

**« Et maintenant, je fais quoi ? »**  
**Les webinaires stratégiques de la certification**

WEBINAIRE 3/5

# **Partenariats, habilitations, sous-traitance : votre modèle est-il juridiquement sécurisé ?**

---

**Vos animatrices**

Christelle CHARRIER-ROBELIN (EFFET CONSEIL)  
Élodie ARNAUD-CAVIGIOLI (PRAESTIA)

Mardi 20 octobre 2026, à 11h00



# Vos animatrices



**Élodie ARNAUD-CAVIGIOLI**

Fondatrice du cabinet PRAESTIA



**Christelle CHARRIER-ROBELIN**

Fondatrice du cabinet EFFET CONSEIL

# Programme du webinaire

- 1 Partenariats(s) : quel(s) avantage(s) / risque(s) ?
- 2 Diagnostic de conformité de votre convention de partenariat
- 3 Plan de mise en conformité
- 4 Communication certificateur / partenaire(s)
- ? Vos questions / nos réponses

## Contrôles de France Compétences en 2025

**67**

procédures de  
contrôle  
(35 en 2024)

**≈ 2 700**

organismes :  
intitulés vérifiés

**≈ 800**

organismes :  
contrôle approfondi

*Source : France Compétences, Rapport d'activité 2025, p. 34.*



### Message clé

**Objectif : sécuriser juridiquement et opérationnellement vos relations avec vos partenaires habilités.**

# 1. Partenaire(s) : quel(s) avantage(s) ?

## Un principal avantage : la visibilité.

- Chaque partenaire relaie la certification
- La valeur d'usage de la certification s'en trouve « normalement » renforcée lors du renouvellement

💡 Message clé

**Le réseau de partenaires rend la certification plus visible.**

# 1. Partenaire(s) : quel(s) risque(s) ?

- Qui fait quoi ?
- Ce qui est exigé du certificateur
- Trois familles de risques
- Alerte : SI CPF et tableaux de promotions

# 1.1. Qui fait quoi ?



## 1.2. Ce que le texte exige du certificateur



### Vérifier avant d'habilier

Le partenaire doit être en capacité de respecter les référentiels, ses moyens sont en adéquation...



### Contrôler

La convention de partenariat prévoit un contrôle efficient



### Pouvoir mettre fin

En cas de dysfonctionnement, des moyens juridiques existent pour mettre fin au partenariat



### Déclarer

Le partenaire est déclaré sous 2 mois à France Compétences

*C. trav., art. R. 6113-16-5*



### S'il existe plusieurs co-certificateurs, organiser...

Les risques litigieux et les dysfonctionnements sont anticipés, sinon responsabilité solidaire

*Vademecum 2026, fiche 29*

## 1.3. Trois familles de risques



### Contractuels

- Convention incomplète : clauses ou mentions manquantes
- Convention imprécise : rôles et périmètres mal délimités
- Rédaction défailante : clauses ambiguës ou contradictoires
- Propriété intellectuelle, RGPD...
- Candidats en cours sans solution



### Réglementaires

- Communication trompeuse d'un partenaire habilité (refus d'enregistrement de la certification, sans examen des critères)
- Manquement d'un partenaire habilité (mise en demeure du certificateur, suppression de la certification...)
- Habilitations non déclarées (mise en demeure, puis suppression de la certification des répertoires)



### Opérationnels

- Réseau hétérogène
- Fraude aux évaluations
- Candidats préparés non inscrits aux sessions d'examen
- Données de certifiés incomplètes

C. trav., art. R. 6113-8-1, 3 ° , R. 6113-16-4, R. 6113-16-7 et R. 6113-16-9

## 1.4. Alerte : SI CPF et tableaux de promotions



### Cas classique

Constat : certifiés accrochés au SI CPF, absents du tableau Promotions ou Données.

**Conséquence observée : refus d'enregistrement.**

*Pratique observée lors de contrôles de partenaires*

### Point d'attention

**Omettre des titulaires ou les promotions d'un partenaire s'assimile à une fausse déclaration.**

*C. trav., art. R. 6113-17-2 et R. 6113-8-1 ; Vademecum 2026, fiches 10 et 18*

## 2. Diagnostic de conformité

Trois niveaux de lecture

- **Clauses obligatoires**
- **Clauses à prévoir**
- **Traçabilité du contrôle des partenaires**

💡 **Message clé**

**Ce que la convention ne prévoit pas, vous ne pouvez ni le contrôler ni y mettre fin.**

## 2.1. Clauses obligatoires

### Mentions de l'habilitation

- 1 Objet de l'habilitation : former ou former + évaluer
- 2 Certifications ou blocs concernés
- 3 Période de validité de l'habilitation
- 4 Contrepartie financière
- 5 Conditions et modalités de recours à la sous-traitance, le cas échéant
- 6 Moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement nécessaires
- 7 Si CFA : modalités de gestion administrative

### À reprendre dans la convention

- ✓ Obligations des organismes habilités
- ✓ Traitement des anomalies, clôture du partenariat
- ✓ Communication délivrée au public conforme

### Point d'attention

**Mentions exigées pour les habilitations délivrées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.**

*Décret n ° 2025-500 du 6 juin 2025, art. 2, II*

## 2.2. Clauses à prévoir



Contrôle sur pièces,  
sur site, inopiné



Reporting et délais de  
transmission



Réalité des parcours  
suivis



Fraude et  
confidentialité des  
sujets



Intitulé de la  
certification, code  
RNCP/RS, logo, marque  
du certificateur



RGPD



Encadrement de la  
sous-traitance



Suspension et  
résiliation de la  
convention



Sort des candidats  
en cours



Durée alignée tout au  
plus sur l'échéance de  
la certification

### Point clé

**Suspension conservatoire, puis résiliation après notification des griefs et délai d'observations.**

*C. trav., art. R. 6113-16-6*

## 2.3. Tracer le contrôle des partenaires



### Message clé

**Un contrôle non tracé n'existe pas lors d'un contrôle de France Compétences.**

### Point clé

**Liste des habilitations à jour et cohérente avec la déclaration à France Compétences.**

*C. trav., art. R. 6113-16-5 ; Vademecum 2026, fiche 29*

# 3. Plan de mise en conformité

Du constat au plan d'actions

- Matrice de conformité
- Avenant ou nouvelle convention ?
- Déclaration à France Compétences

💡 Message clé

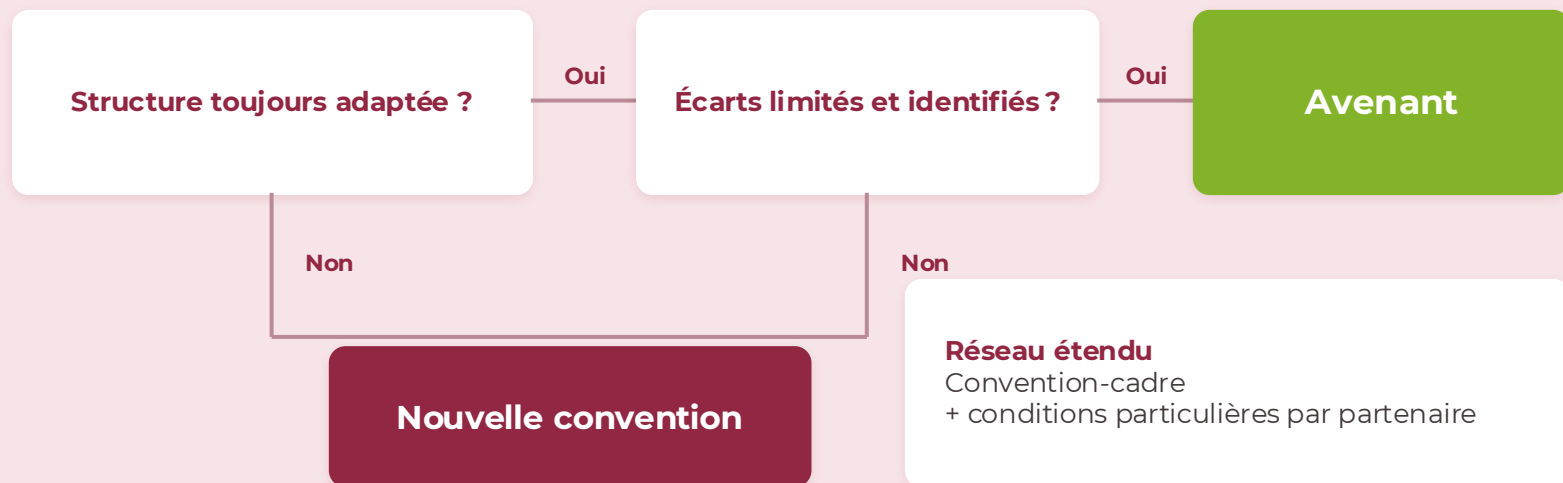
**Régularisez d'abord là où le risque est le plus élevé.**

## 3.1. Matrice de conformité : exemple

| Exigence                               | Partenaire A | Partenaire B | Preuve                               | Action · responsable                                        | Échéance |
|----------------------------------------|--------------|--------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------|
| Période de validité                    | Conforme     | Partiel      | Art. X de la convention              | Au maximum, aligner sur l'échéance de la certification · RC | M+2      |
| Moyens à mettre en œuvre               | Conforme     | Absent       | Cahiers des charges, organigramme... | Avenant · RC                                                | M+2      |
| Transmission des données des certifiés | Conforme     | Absent       | Annexe X de la convention            | Avenant prioritaire · RC                                    | M+1      |
| Suspension et résiliation              | Partiel      | Absent       | Art. Y de la convention              | Clause type · Juriste                                       | M+2      |
| Anomalies et clôture                   | Conforme     | Partiel      | Annexes Y de la convention           | Avenant · RQ                                                | M+3      |

Exemple fictif · Statuts : conforme, partiel, absent · RC : responsable certification · RQ : responsable qualité

## 3.2. Avenant ou nouvelle convention ?



### Point d'attention

**Signature, modification ou fin d'habilitation : déclaration à France Compétences sous 2 mois.**

*C. trav., art. R. 6113-16-5*

## 4. La communication avec ses partenaires

Prix, information, situations sensibles

- **Tarification de l'habilitation**
- **Dossier Partenaire(s)**
- **Situations sensibles**

💡 **Message clé**

**Une gradation écrite avant le conflit protège le certificateur, le partenaire et les candidats.**

## 4.1. Tarification · 4.2. Dossier Partenaire(s)



### Tarification

- Contrepartie écrite dans la convention
- Forfait d'entrée + redevance par candidat
- Redevance due en cas d'échec : à préciser
- Prix cohérent avec le coût du pilotage de la certification

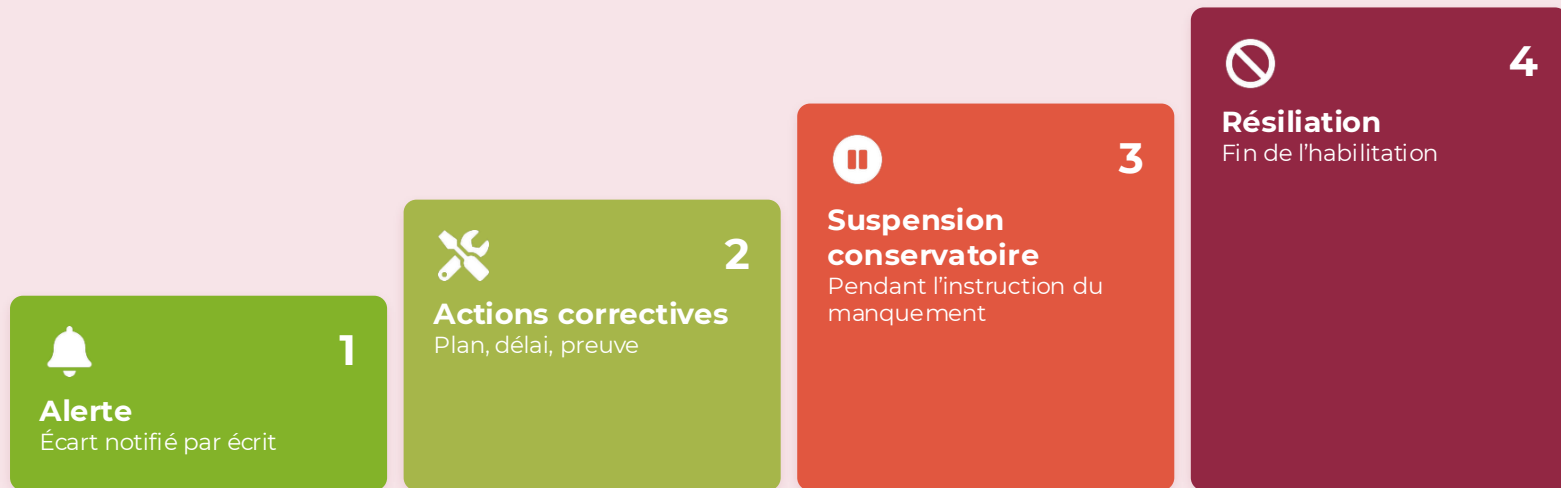
*C. trav., art. R. 6113-16-2, 4°*



### Dossier Partenaire(s), à chaque évolution

- |                                             |                                        |
|---------------------------------------------|----------------------------------------|
| ✓ Code et fiche                             | ✓ Référentiels, y compris de formation |
| ✓ Règlement de la certification, évaluation | ✓ Informations parcours pédagogique    |
| ✓ Date d'échéance                           | ✓ Candidats en cours                   |
| ✓ Impact EDOF                               | ✓ Preuve de transmission               |

## 4.3. Gérer les situations sensibles : une gradation



### Point d'attention

**Griefs notifiés, délai d'observations, décision motivée et archivée.**

C. trav., art. R. 6113-16-6

### Point clé

**Candidats protégés · fin déclarée sous 2 mois**

C. trav., art. R. 6113-16-5

# Conclusion : trois priorités

1

Mettre vos conventions en conformité avec le décret du 6 juin 2025

2

Contrôler vos partenaires et tracer ce contrôle

3

Fiabiliser la chaîne des données : PV de jury, SI CPF, tableaux



Message clé

**Votre partenaire agit en son nom, mais la certification reste la vôtre : chaque écart de votre réseau devient un écart du certificateur.**

# Par quoi commencer dès lundi ?



## 30 JOURS

- ✓ Inventaire des partenaires et des conventions (avant / après le 1<sup>er</sup> octobre 2025)
- ✓ Rapprochement PV de jury, SI CPF, tableaux Promotions / Données
- ✓ Liste des habilitations déclarée



## 60 JOURS

- ✓ Matrice de conformité complétée
- ✓ Clauses prioritaires rédigées
- ✓ Plan de contrôle proportionné au risque



## 90 JOURS

- ✓ Avenants ou nouvelles conventions signés
- ✓ Modifications déclarées à France Compétences
- ✓ Dossier Partenaire(s) diffusé, preuve conservée

**« Et maintenant, je fais quoi ? »**  
**Les webinaires stratégiques de la certification**

WEBINAIRE 4/5

**Contrôle France Compétences :  
comment vous organiser  
et sécuriser votre réponse ?**

---

**Animation**

Christelle CHARRIER-ROBELIN (EFFET CONSEIL)

Prochainement



# Vos questions / nos réponses



**Écrivez vos questions dans la rubrique « Questions » de Livestorm.**

Une question = une idée. Soyez concis pour maximiser le temps de réponse.